

NATURE DE LA DEMANDE

OBLIGATOIRE : Préciser la (les) date(s) ET le(s) service(s) ET éventuellement le nom du (des) médecin(s) :

.....
.....
.....
.....

COCHER les pièces demandées (18 centimes la copie)

Les frais de reproduction et d'envoi sont gratuits en-dessous de 10 copies

- COMPTES RENDUS MÉDICAUX
- COMPTES RENDUS OPÉRATOIRES
- RÉSULTATS D'EXAMENS COMPLÉMENTAIRES (*Holter ECG, EEG, ...*)
- SUIVI MÉDICAL (*observations médicales*)
- SUIVI INFIRMIER (*observations paramédicales journalières*)
- DOSSIER D'ANESTHÉSIE
- RÉSULTATS DE BIOLOGIE
- COMPTES RENDUS D'IMAGERIE (*Radiographies, Scanners, IRM, Échographies*)
- AUTRES PIÈCES (*à préciser*) :

MODALITÉS DE COMMUNICATION DU DOSSIER

- Envoi des copies par courrier en AR
- Copies sous format : Papier
 CD Rom
- Au demandeur
 Au médecin de votre choix

Nom et coordonnées du médecin :
.....

- Envoi par mail crypté (si le volume le permet)

Fait à le

Signature :

Voir détail des pièces à fournir page 3

PIÈCES À JOINDRE AU FORMULAIRE

Qualité du demandeur	Pièces à fournir
Patient	<ul style="list-style-type: none">• Copie recto-verso d'une pièce d'identité
Tuteur	<ul style="list-style-type: none">• Copie recto-verso d'une pièce d'identité vous concernant <u>ET</u>• Copie du jugement de mise sous tutelle
Titulaire de l'autorité parentale (la communication des éléments du dossier médical peut être opposée aux ayants droits en cas de refus exprimé par le patient)	<ul style="list-style-type: none">• Copie recto-verso d'une pièce d'identité vous concernant <u>ET</u>• Copie de l'extrait d'acte de naissance de l'enfant mineur <u>OU</u> du livret de famille (<i>avec filiation complète de l'enfant</i>)• <i>En cas de divorce</i> : attestation indiquant votre qualité de titulaire de l'autorité parentale
AMP (Aide Médicale à la Procréation) Madame et/ou Monsieur	<ul style="list-style-type: none">• Copie recto-verso d'une pièce d'identité pour un couple (<i>si demande unique, joindre une autorisation écrite du conjoint non demandeur + copie de carte d'identité</i>)

COÛT DE REPRODUCTION DU DOSSIER À VOTRE CHARGE

Nous vous ferons parvenir **les frais de reproduction qui sont fixés** (par un arrêté du 1^{er} octobre 2001) à **0,18 €** ainsi que les frais d'envoi en recommandé avec accusé de réception. Les documents peuvent vous être transmis au format papier ou sur CD ROM.

Les documents seront envoyés dès réception du règlement.

AUCUNE REMISE DE DOSSIER SUR PLACE

LE DOSSIER EST ENVOYÉ EN RECOMMANDÉ AVEC ACCUSÉ RÉCEPTION AFIN DE PRÉSERVER LA CONFIDENTIALITÉ DES INFORMATIONS

Les frais de reproduction et d'envoi sont gratuits en-dessous de 10 copies.

DÉLAI DE COMMUNICATION

Il faut compter 8 jours maximum, entre la réception de la demande et l'accès au dossier.

Ce délai est porté à 2 mois pour les dossiers datant de plus de 5 ans